

**PREFET DE LA MOSELLE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE**

**OBSERVATOIRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES
REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
22 février 2024**



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORDRE DU JOUR : Comité de pilotage du 22 février 2024

- 1/ Rappel contexte réglementaire (cartes de bruit et PPBE)**
- 2/ Etat d'avancement des cartes de bruits stratégiques (CBS) et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**
- 3/ Contentieux européen**
- 4/ Présentation du PPBE relatif aux grandes infrastructures de l'État**
- 5 / Classements sonores des infrastructures de transports terrestres (textes et situation en Moselle)**
- 6/ Tour de table - questions**



1/ Rappel réglementaire (CBS et PPBE)



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002

- Evaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou réduire les effets du bruit sur la santé
- Transposition en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement
- Réalisation par tous les états membres de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) suivant les échéances suivantes :

- 2007/2008

- 2012/2013

- 2017/2018

- 2022/2024



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sont concernés :

- **les grandes infrastructures de transports terrestres :**
 - routes supportant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 8200 v/j
 - voies ferrées supportant un TMJA supérieur à 82 passages de trains par jour
- **les grandes agglomérations au sens de l'INSEE (avant le 1^{er} juillet 2017) :**
 - unités urbaines de plus de 250 000 habitants pour la 1^{ère} échéance (unité urbaine de Metz)
 - unités urbaines de plus de 100 000 habitants pour la 2^e échéance (unités urbaines de Metz et Thionville)
- **les grands EPCI (depuis le 1^{er} juillet 2017) :** Métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération d'une densité supérieure à 1000 hab/km²)



- **Les cartes de bruits (CBS)**

Elles définissent, via des isophones et couloirs de bruit, l'environnement sonore aux abords des infrastructures ou sur un territoire donné (4^e éch : intégration population exposée aux effets nuisibles)

- **Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**

Basés sur les résultats de la cartographie, ils présentent le bilan des actions menées au cours des dix années précédant son approbation et celles prévues pour les cinq années suivantes.

→ destiné à l'information du public

→ non opposable aux tiers



2/ Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et PPBE



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	Titre	1ère échéance	2 ^e échéance		3 ^e échéance		4 ^e échéance		
		CBS : 2007 PPBE : 2008	CBS : 2012	PPBE : 2013	CBS : 2017	PPBE : 2018	CBS : 2022	PPBE : 2024	
Etat	Grandes Infras.	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvées	Projet PPBE finalisé	
CD57	Grandes Infras.	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvées	PPBE en consultation	
Metz Métropole	Grandes Agglo.	Approuvé	Non concernée		En cours	A réaliser Suite aux CBS	En cours Calendrier ?	A réaliser suite au CBS. PPBE valant 2 ^e 3 ^e et 4 ^e échéance Calendrier ?	
Marly	Grandes Infras.	Non concernée	Non concernée		Non concernée				
Metz	Grandes Infras.	Approuvé	(Voir 4 ^e échéance)					Approuvées	Calendrier ?
Montigny- Les-Metz	Grandes Infras.	Approuvé							
Moulins-Les- Metz	Grandes Infras.	Non concernée							
Woippy	Grandes Infras.	Non concernée							

	Titre	1ère échéance	2 ^e échéance		3 ^e échéance		4 ^e échéance	
		CBS : 2007 PPBE : 2008	CBS : 2012	PPBE : 2013	CBS : 2017	PPBE : 2018	CBS : 2022	PPBE : 2024
Etat	Grandes Infras.	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvées	Projet PPBE finalisé
CD57	Grandes Infras.	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvées	PPBE en consultation
Metz Métropole	Grandes Agglo.	Approuvé	Non concernée		En cours	A réaliser Suite aux CBS	En cours Calendrier ?	A réaliser suite au CBS. PPBE valant 2 ^e 3 ^e et 4 ^e échéance Calendrier ?
Marly	Grandes Infras.	Non concernée	Non concernée		Non concernée		Approuvées	
Metz	Grandes Infras.	Approuvé	(Voir 4 ^e échéance)					
Montigny- Les-Metz	Grandes Infras.	Approuvé						
Moulins-Les- Metz	Grandes Infras.	Non concernée						
Woippy	Grandes Infras.	Non concernée						

	Titre	1ère échéance	2 ^e échéance		3 ^e échéance		4 ^e échéance		
		CBS : 2007 PPBE : 2008	CBS : 2012	PPBE : 2013	CBS : 2017	PPBE : 2018	CBS : 2022	PPBE : 2024	
Hagondange	Grandes Infras.	Non concernées	Approuvées	Approuvé	Approuvées	(voir 4 ^e échéance)	Approuvées	PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Thionville	Grandes Infras.		Approuvées	Approuvé	Approuvées	(voir 4 ^e échéance)		PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Creutzwald	Grandes infras		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	Approuvé		PPBE à réaliser	
Forbach	Grandes Infras		Non concernée					PPBE à réaliser	
Saint-Avold	Grandes Infras.		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	(voir 4 ^e échéance)		PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Sarrebourg	Grandes Infras.		Non concernée					PPBE à réaliser	
Sarreguemines	Grandes Infras.		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	Approuvé		PPBE à réaliser	

	Titre	1ère échéance	2 ^e échéance		3 ^e échéance		4 ^e échéance		
		CBS : 2007 PPBE : 2008	CBS : 2012	PPBE : 2013	CBS : 2017	PPBE : 2018	CBS : 2022	PPBE : 2024	
Hagondange	Grandes Infras.	Non concernées	Approuvées	Approuvé	Approuvées	(voir 4 ^e échéance)	Approuvées	PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Thionville	Grandes Infras.		Approuvées	Approuvé	Approuvées	(voir 4 ^e échéance)		PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Creutzwald	Grandes infras		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	Approuvé		PPBE à réaliser	
Forbach	Grandes Infras		Non concernée					PPBE à réaliser	
Saint-Avold	Grandes Infras.		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	(voir 4 ^e échéance)		PPBE à réaliser valant 3 ^e et 4 ^e échéance	
Sarrebourg	Grandes Infras.		Non concernée					PPBE à réaliser	
Sarreguemines	Grandes Infras.		(voir 3 ^e échéance)		Approuvées	Approuvé		PPBE à réaliser	

Tour de table état d'avancement cartes de bruit et PPBE des collectivités (4^e échéance)

Rappel 4^e échéance :

- Approbation des CBS : 30 juin 2022
- Approbation des PPBE : 18 juillet 2024



3/ Contentieux européen



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contentieux européen

- 1^{ère} mise en demeure de la commission européenne fin 2013 pour retard conséquent dans l'application de la directive (CBS et PPBE échéance 1)
- 2^e mise en demeure le 17 décembre 2017 pour défaillance dans l'application des obligations relatives à la 2^e échéance (CBS et PPBE)
 - possibilité de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne par la commission européenne au regard des résultats de la 3^e échéance
- 3^e mise en demeure en novembre 2023 pour retard dans la réalisation des cartes de bruit relatives à la 4^e échéance (30 juin 2022)
 - amende forfaitaire : 13 150 000 €
 - astreinte journalière : 3 230 €/j



Contentieux européen

- Rappel situation en Moselle
 - 3^e échéance : - **100 %** des CBS grandes infrastructures réalisées
 - **50 %** des PPBE grandes infrastructures réalisés
 - 4^e échéance : - **100 %** des CBS grandes infrastructures réalisées



4/ Présentation PPBE grandes infrastructures de l'Etat



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.1 Infrastructures concernées

- Réseau routier national non concédé

	Début	Fin	Longueur	Gestionnaire
A30	A31 (Richemont)	Limite département 54	25,8 km	DIR Est
A31	Frontière Luxembourg	Limite département 54	65 km	DIR Est
A320	A4 (Betting-les-Saint-Avoid)	Frontière allemande	14,5 km	DIR Est

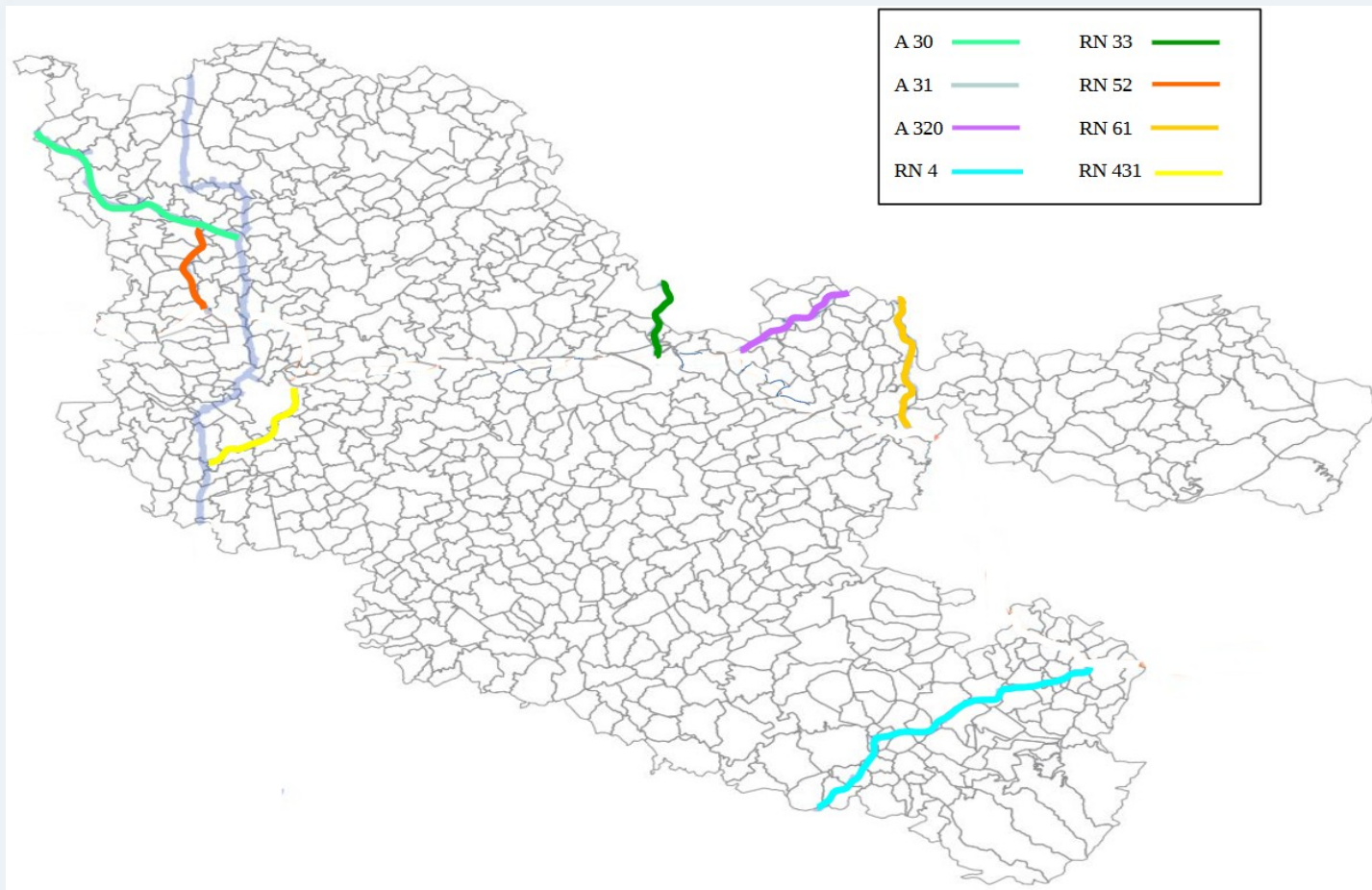
Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Voie	Début	Fin	Longueur	Gestionnaire
RN4	RD604 (Mittelbronn)	Limite épartement 54	33,7 km	DIR Est
RN33	Brettelles A4 (Saint-Avold)	Frontière allemande	6,3 km	DIR Est
RN52	A30 (Fameck)	A4 (Marange-Silvange)	13,6 km	DIR Est
RN61	RD661 (Hambach)	Frontière allemande	18,1 km	DIR Est
RN431	A31 (Augny)	A 315 (Metz)	14,5 km	DIR Est



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Carte du réseau routier national non concédé

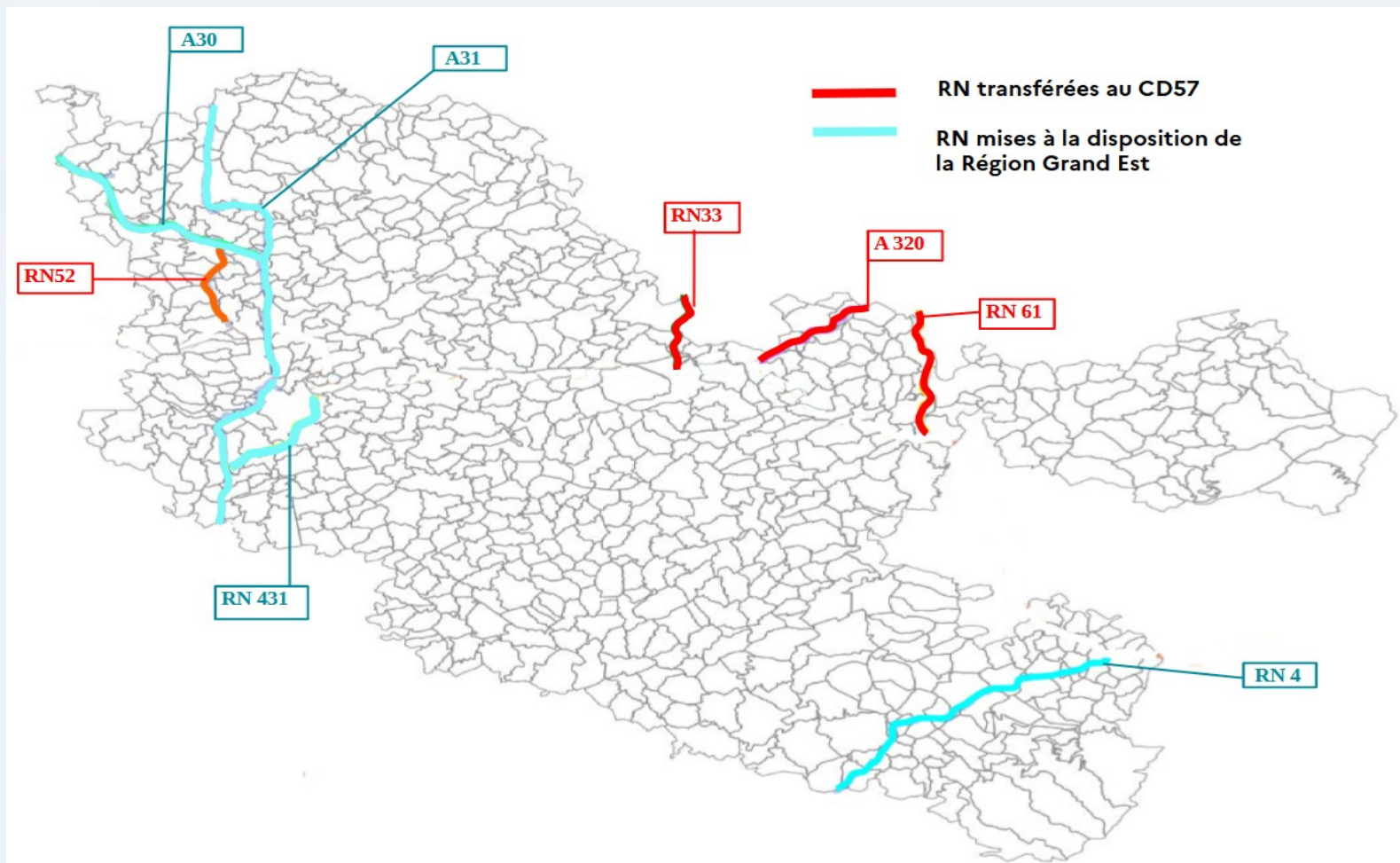


Transfert des routes nationales aux collectivités (loi 3DS)

- Décision ministérielle du 4 janvier 2023 : arrêt de la liste des routes nationales transférées à un département ou à une métropole et mises à disposition des régions en application de la loi relative différenciation, la décentralisation, la déconcentration et simplification (3DS)
 - Transfert routes nationales au CD57 : 1^{er} janvier 2024
 - Mise à disposition routes nationales à la Région Grand Est : 1^{er} janvier 2025



Transfert des routes nationales aux collectivités (loi 3DS)



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Transfert des routes nationales aux collectivités (loi 3DS)

- futures actions et mesures sur routes nationales transférées au CD 57 intégrées dans le PPBE de la collectivité
- actions et mesures sur RN mises à disposition de la Région Grand Est définies par la région (en lien avec l'État) et intégrées dans un PPBE « Etat » pour les prochaines échéances, voies concernées restant sous exploitation DIR Est



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

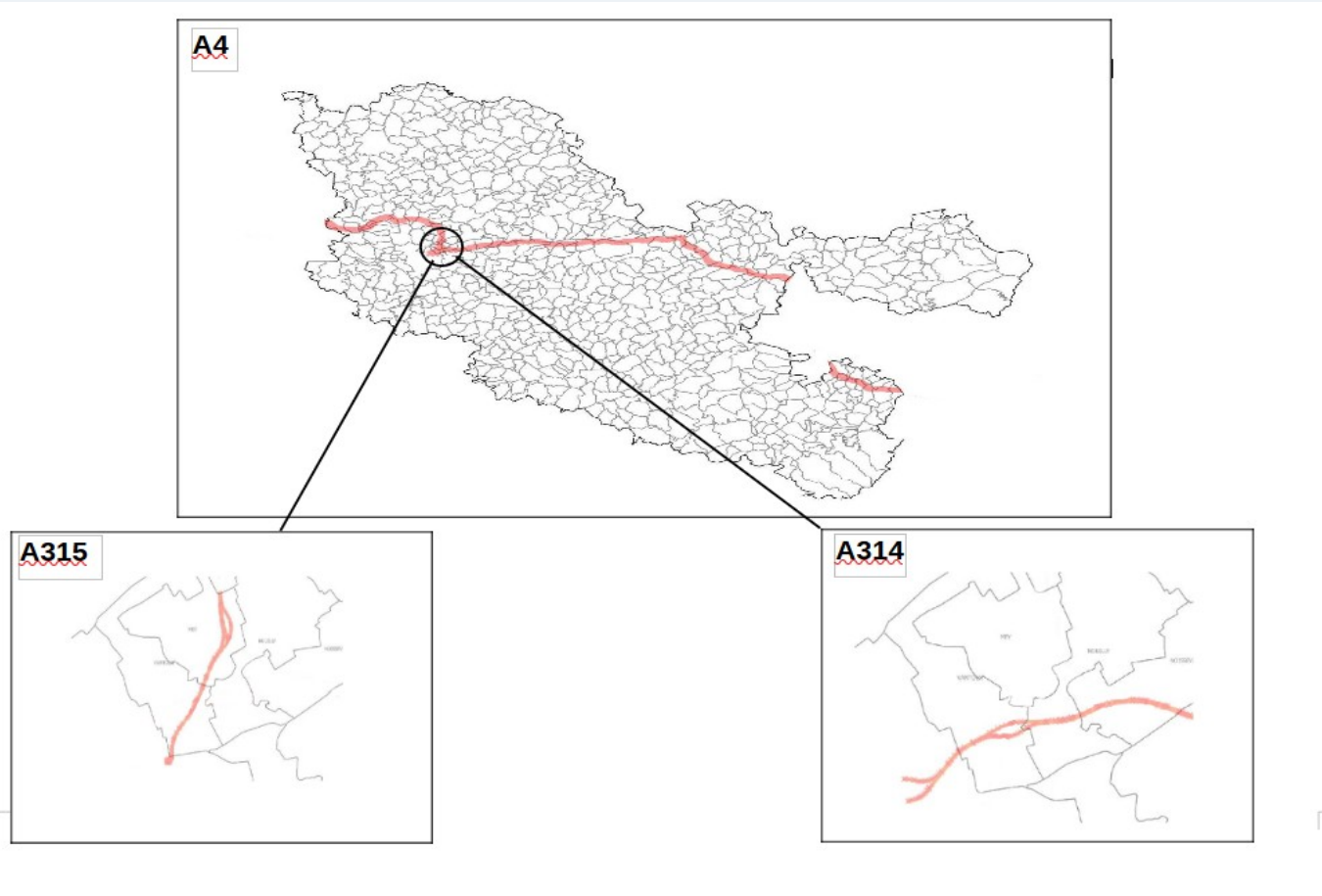
Réseau routier national concédé

Autoroute	Point Repère Début	Point Repère Fin	Longueur	Gestionnaire
A4	299,4	393,1	93,7 km	SANEF
A4	417,8	432,9	15,1 km	SANEF
A314	0,00	3,300	3,3 km	SANEF
A315	0,00	2,700	2,7 km	SANEF



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Carte du réseau routier national concédé



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

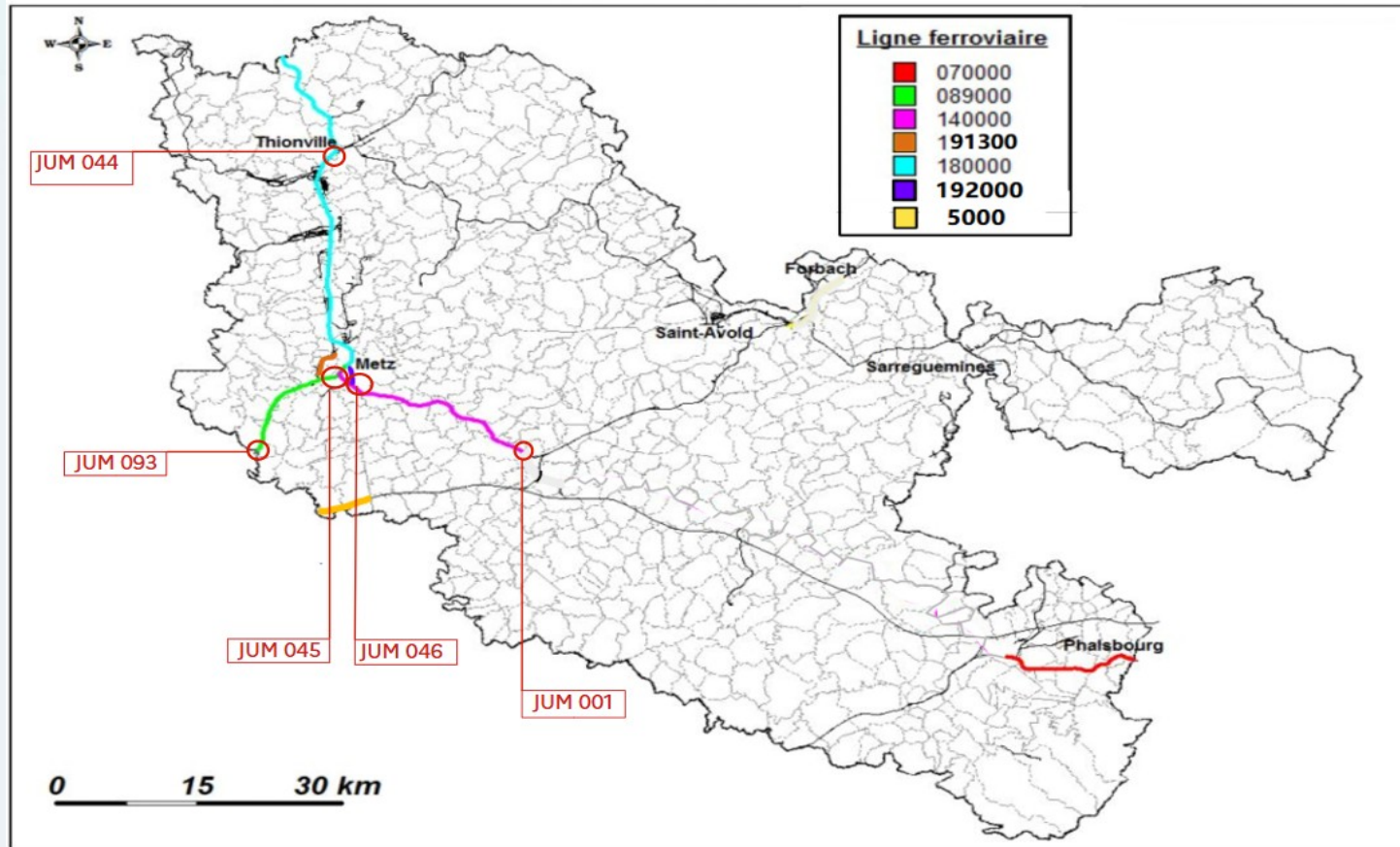
- Réseau ferroviaire

	Ligne	Début	Fin	Gestionnaire
Lignes conventionnelles	140000	Remilly	Metz	SNCF Réseau
	180000	Metz	Frontière luxembourgeoise	SNCF Réseau
	191300	Metz	Montigny-Les-Metz	SNCF Réseau
	192000	Metz-centre	Montigny-Les-Metz	SNCF Réseau
	70000	Réding	Département du Bas-Rhin	SNCF Réseau
	89000	Metz	Département de Meurthe-et-Moselle	SNCF Réseau
LGV	5000	Cheminot	Louvigny	SNCF Réseau



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Carte du réseau ferroviaire



3.2 Bilan actions et mesures 2013-2024

3.2.1 Mesures préventives

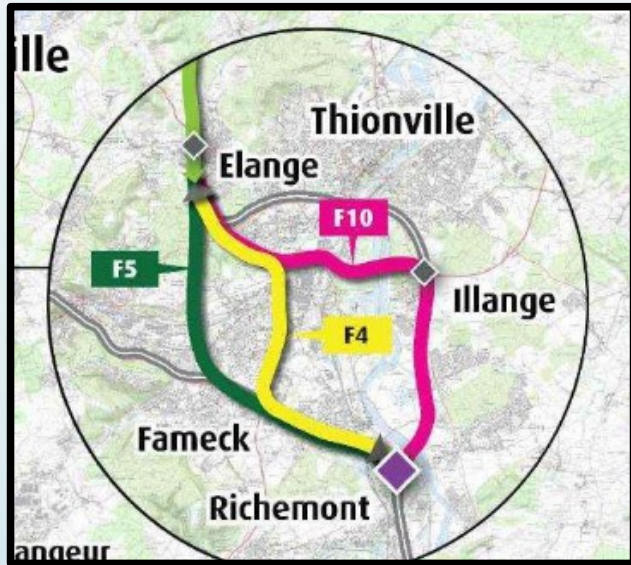
Sur réseau routier national :

- Réseau routier national concédé : pas de mesures particulières
- Réseau routier national non concédé : modification significative d'une infrastructure et construction nouvelle → **projet A31 Bis**
- —▶ limitation de la contribution sonore de l'infrastructure par le maître d'ouvrage et isolation acoustique

Sur réseau ferroviaire : pas de mesures mises en œuvre

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Projet A31 Bis



- réaménagement de l'A31 existante sur une longueur de 115 km entre Gye et la frontière luxembourgeoise avec mise à 2x3 voies du tronçon existant et un nouveau tronçon en contournement de Thionville

→ nouveau tronçon : 3 fuseaux pressentis F4, F5 et F10 avec passage en souterrain à Florange (F4)

Fuseau F4 choisi par Clément Beaune, ancien ministre des transports (décembre 2023)

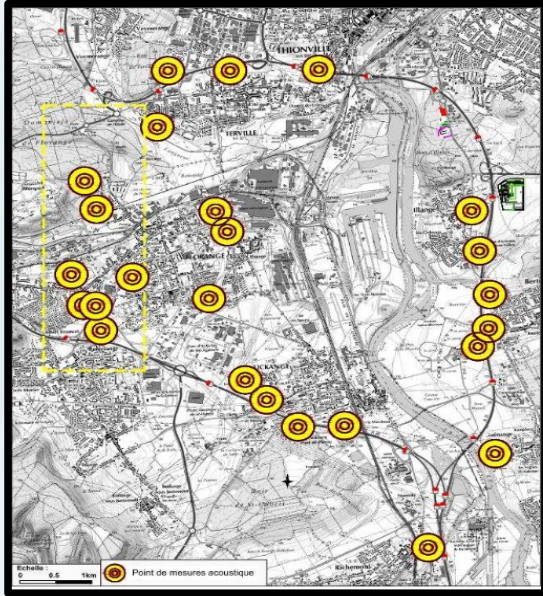


PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- nouveau tronçon : 32 points de mesures acoustiques réalisés



- **Fuseau F4**: ambiance non modérée (jour et nuit) pour les habitations en bordure de l'A30 et RD152A
- **Fuseau F10** : ambiance non modérée (jour et nuit) bordure de l'A31 (Illange et Bertrange) et de la RD1 (Illange)
- **Fuseau F5** : ambiance modérée en section courante

- projet A31 global : étude d'impact en cours en vue de l'enquête publique à venir



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

3.2.2 Mesures curatives mises en oeuvre

- Aménagements sur réseau routier national concédé

	Commune	Type protection	Longueur	Année
A4	Argancy	merlon	200 m	2014
A4	Charly- Oradour	merlon	780 m	2023
A4	Vany	Glissière-muret GBA	2206 m	2023
A4	Failly	merlon	200 m	2023
A4	Failly	Ecran translucide	150 m	2023

+ mise en œuvre de revêtement en enrobés type béton bitumineux très mince (BBTM)

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Aménagements sur réseau routier national non concédé

	Commune	Type protection	Longueur	Année
RN4	Hertzling	Panneaux béton et translucides	360 m	2019
RN61	Hambach	Panneaux bois	600 m	2014



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Aménagement de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Aménagement de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas (MES 10 mai 2022)



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Traitement des points noirs du bruit (PNB)

Point noir du bruit :

Bâtiment sensible (habitations, établissements d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale) répondant à 2 critères :

Critère
d'exposition

- exposition à un seuil dépassant **70 dB de jour ou 65 dB de nuit** en façade (route et LGV)
- exposition à un seuil dépassant **73 dB de jour ou 68 dB de nuit** en façade (voie ferrée conventionnelle)

Critère
d'antériorité

- habitation dont le PC est antérieur au 6 octobre 1978
- établissement d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale dont Le PC est antérieure à la date d'entrée en vigueur du classement sonore de l'infrastructure concernée



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Opérations de résorption des PNB routiers possibles sous réserve d'obtention de financement
- Subventionnables à hauteur de 80 % minimum, 100 % en fonction des revenus du foyer



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Traitement des PNB réseau routier concédé : pas de nouveaux PNB relevés depuis la dernière opération de résorption réalisée en 2014

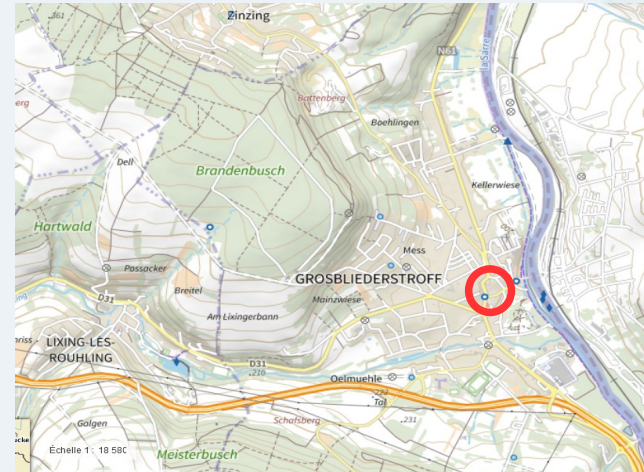
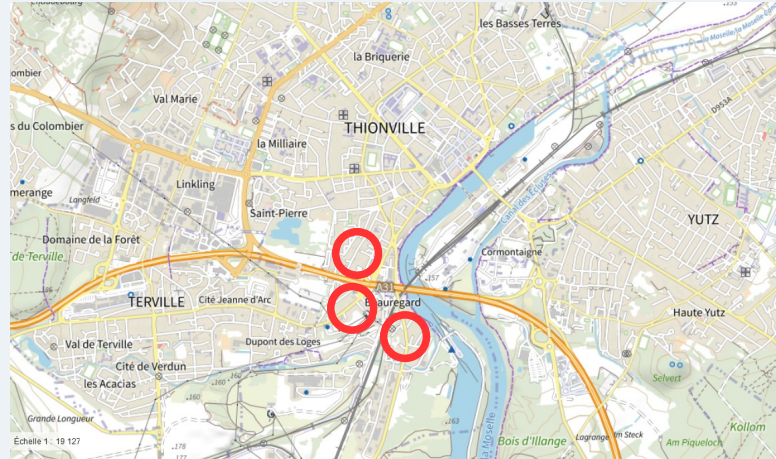
Traitement des PNB réseau routier non concédé : 2 opérations réalisées

- Partenariat Etat (DREAL Grand Est) - ville de Thionville : identification de 24 logements PNB en bordure de l'A31 à Thionville : 12 logements traités
- Résorption des PNB sur réseau routier non concédé (hors Thionville) sous pilotage de la DDT : 46 diagnostics réalisés, 10 logements identifiés comme PNB, 7 conventions travaux établies



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Localisation PNB traités



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Mesures curatives mises en œuvre sur réseau ferroviaire

Entre 2019 et 2022 différentes interventions sur les infrastructures (renouvellement appareils de voies, de ballast, remplacement de rails)

- Opération résorption PNB subventionnables sous les mêmes conditions que les PNB routiers



3.3 Mesures prévues période 2024-2029

Mesures générales

- poursuite du contrôle des règles de construction (CRC) : contraintes liées aux classements sonore et définition des classes d'exposition au bruit (RE 2020)
- urbanisme : prise en compte de la problématique « bruit » dans les documents d'urbanisme, « porter à connaissance bruit » mise à jour avec le nouveau classement sonore
- Neutralité carbone horizon 2050 : plan climat : fin de la vente des véhicules thermiques d'ici 2035 + dispositifs favorisant le développement des véhicules électriques
- Révision et mise à jour des classements sonores :
- autoroutes et routes nationales, routes départementales, routes communales



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Mesures préventives sur le réseau routier national non concédé
 - Pas de mesures préventives prévues autres que les réfections de chaussée
- Mesures préventives sur le réseau routier national concédé
 - poursuite programme de réfection de chaussée
 - Travaux A4 CNEM : campagnes post travaux de mesures acoustiques en 2024, 2025, 2026 et 2027 afin de vérifier la présence de nouveaux points noirs du bruit



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Mesures préventives sur le réseau ferroviaire
 - actions sur les infrastructures existantes : renouvellement d'éléments et de matériaux (appareils de voie, remplacement ou meulage de rails, ballast), mise en place d'absorbeurs sur rails et électrification de tronçons
 - actions sur le matériel roulant :
 - participation de SNCF Réseau au programme de recherche afin de réduire le bruit de roulement: dimension, profil des roues, mise en place de sourdine sur bas de caisse des trains
 - généralisation des freins à disque et mise en place de semelle de freins en matériau composite (*en remplacement de la fonte*) (gain de 8 à 10 dB obtenu)



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- en Moselle, intégration de plusieurs sections de lignes dans un itinéraire corridor Fret européen dit « itinéraire silencieux », section de ligne d'au moins 20 km dont le TMJA moyenné sur la période 2015-2017 est supérieur à 12 trains de fret uniquement sur la période de nuit (22h-6h)



⇒ la révision de la Spécificité Technique d'Interopérabilité (STI) votée le 31 janvier 2019 prévoit l'interdiction de circuler pour les wagons dotés de semelles de freins en fonte à partir du 8 décembre 2024 sur ces tronçons



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Mesures curatives

Mesures sur le réseau routier national concédé et non concédé :

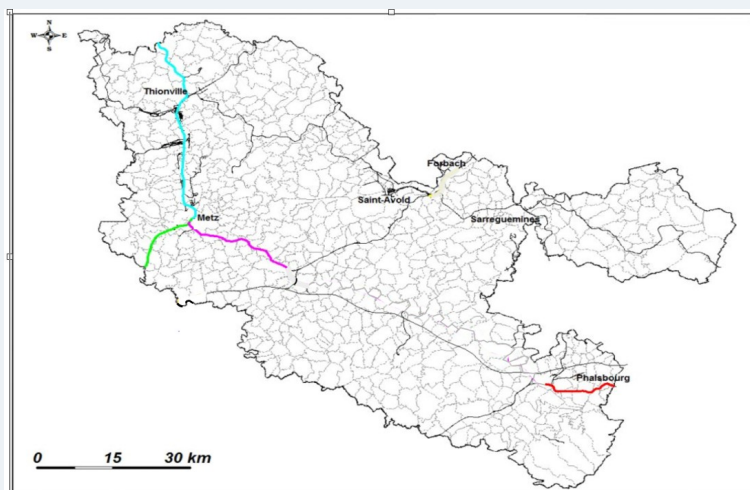
- pas de mesures supplémentaires de protection à la source ou d'isolations de façades
- suivi des performances et d'entretien régulier des chaussées
- augmentation de la part de matériaux aux performances acoustiques supérieures lors de l'entretien ou renouvellement de chaussée (BBM, BBTM)



Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

- Mesures sur le réseau ferroviaire

- plan de relance : lancement en 2023 d'une étude acoustique sur plusieurs secteurs en Région Grand Est → identification des PNB avérés. En Moselle sont concernées les principales lignes ferroviaires :



- Poursuite du programme d'intervention sur les infrastructure (renouvellement d'appareils de voies, ballast, etc.) → 2023-2028



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet PPBE grandes infrastructures de l'État - 4^e échéance

Projet de PPBE Etat 4^e échéance mis à la consultation du public
du **15 mars au 14 mai 2024**



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 / Classements sonores des infrastructures de transports terrestres (textes et situation en Moselle)



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Classement sonore des infrastructures de transports

Loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992

- Classement = délimiter des secteurs affectés par le bruit (couloir de bruit) de part et d'autre de l'infrastructure routière ou ferroviaire et pour lesquels sont définies des catégories sonores
 - au sein de ces couloirs de bruit, les nouvelles constructions de bâtiments sensibles au bruit doivent présenter une isolation acoustique renforcée, (habitations, établissements d'enseignement, de santé, de soin et d'action sociale)
- Textes réglementaires :
 - articles L571-1 à 17 et R571-32 à 43 du Code de l'Environnement
 - arrêté du 30 mai 1996
 - arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Que classe-t-on ?

- les routes et autoroutes présentant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules par jour
 - les voies ferrées présentant un TMJA supérieur à 50 passages de trains par jour
 - les lignes de transports en commun en site propre dont le TMJA est supérieur à 100 autobus ou trains par jour.
- **classement sonore des voies approuvé par arrêté préfectoral après consultation des communes concernées et annexé aux documents d'urbanisme (Art. R 151-53 du code de l'urbanisme)**



Catégories déterminées

Routes et LGV			
Catégorie	Niveau sonore de référence de la voie		Secteur affecté par le bruit (de part et d'autres de l'infrastructure)
	Nuit (22h-06h)	Jour (06h-22h)	
1	$L > 76$	$L > 81$	300 m
2	$71 < L < 76$	$76 < L < 81$	250 m
3	$65 < L < 71$	$70 < L < 76$	100 m
4	$60 < L < 65$	$65 < L < 70$	30 m
5	$55 < L < 60$	$60 < L < 65$	10 m

Lignes ferroviaires conventionnelles : + 3dB



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Classements sonores en vigueur :

	Approuvé le
Réseau routier national	21 mars 2013
Réseau routier départemental	27 février 2014
Réseau ferroviaire	17 décembre 2019
Réseau routier communal	31 janvier 2017

Révision des classements sonores :

- 1^{er} semestre 2024
→ prise en compte :
 - de l'évolution des trafics routier et ferroviaire
 - transfert de voies : RD vers Metz Métropole et transfert des RN (loi 3DS)



Liens et adresses utiles « Observatoire du Bruit »

@ @

Les services de l'Etat en Moselle :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospectives/Observatoire-du-Bruit>

Guide des impacts sanitaire du bruit (AFSSE):

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2003et1000Sy.pdf>

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2003et1000Ra.pdf>

ARS : Guide à l'attention des maires :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/5033/download?inline>

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_maire.pdf



Tour de table - questions



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*